

## AVIS DE CONCOURS

MINISTÈRE DE LA SANTÉ,  
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS  
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

---

### **Avis de concours interne sur épreuves pour le recrutement de secrétaires médicaux de la fonction publique hospitalière**

NOR : SJS0840262V

Un concours interne sur épreuves aura lieu au centre hospitalier Bretagne Atlantique Vannes-Auray (Morbihan), en application du 2° de l'article 20 du décret n° 90-839 du 21 septembre 1990 modifié, portant statuts particuliers des personnels administratifs de la fonction publique hospitalière, en vue de pourvoir 7 postes de secrétaires médicaux de la fonction publique hospitalière vacants dans les établissements suivants :

- centre hospitalier Bretagne Atlantique : 3 postes ;
- centre hospitalier de Bretagne Sud : 2 postes ;
- centre hospitalier de Centre Bretagne : 1 poste ;
- établissement public de santé mentale de Saint-Avé : 1 poste.

Peuvent être candidats les fonctionnaires et agents des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986, de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à caractère administratif. Ils doivent être en fonctions et justifier de trois années au moins de services publics.

Les candidatures doivent être adressées, au plus tard dans le délai d'un mois à compter de la date de publication du présent avis au *Bulletin officiel*, par lettre recommandée, le cachet de la poste faisant foi, au directeur, pôle ressources humaines et qualité des soins du centre hospitalier Bretagne Atlantique, 20, boulevard du Général-Maurice-Guillaudot, PB 70555, 56017 Vannes Cedex, auprès duquel peuvent être obtenus tous les renseignements complémentaires pour la constitution du dossier, les date et lieu du concours.